

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
DE
LA RESIDENCE LA CROIX DE LAYE**

Le 9 Mai 2006

Monsieur le Président
de la Commission Particulière du Débat Public
Prolongement de la Francilienne

95809 CERGY PONTOISE CEDEX

Objet : Prolongement de la Francilienne-Tracé bleu

Monsieur le Président,

Je me permets de vous adresser ce courrier, en tant que Président du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence La Croix de Laye , Rue de Chambourcy, à POISSY. Cette copropriété regroupe 33 pavillons. Elle se situe au Sud-Est de Poissy, entre la forêt de Saint-Germain et la rue de Chambourcy. L'autoroute A14 passe à environ 250m des maisons situées le plus au Sud.

Vous comprenez, dans ces conditions, que les résidents de cette copropriété se sentent fortement concernés par l'éventualité d'un prolongement de la Francilienne en suivant ce qu'on appelle aujourd'hui le tracé bleu. Ils connaissent bien ce tracé qui reprend l'itinéraire qui, dans les années 1970, devait permettre de dévier le CD 30. Cette possibilité a été écartée par les élus locaux. Quelques maisons et l'autoroute A14 ont été réalisées sur les emprises foncières réservées.

Ce contexte ancien explique leur profonde surprise lorsqu'ils ont découvert le tracé bleu, officialisé au mois de Février 2006.

Ce n'est pas la traversée de la forêt de Saint-Germain qui les préoccupe principalement, même si cette forêt ne sera plus le havre de tranquillité qu'elle est actuellement.

Par contre, je demande en leur nom, si ce tracé est retenu, que son cheminement au sud de POISSY soit entièrement réétudié. Dans le dossier actuel, celui-ci ressemble plus à un coup de crayon bleu sur une carte qu'à une véritable étude. Comment peut-on imaginer faire passer une voie routière aussi importante entre une autoroute existante et plusieurs zones pavillonnaires, sachant que l'emprise disponible est au maximum de 200 mètres ?

De plus, le dossier ne donne aucune indication sur la manière dont la voie réalisée en tunnel profond sous la forêt sera raccordée au réseau autoroutier existant. On peut alors craindre la mise en œuvre d'une voirie à forte déclivité, ce qui serait à l'origine d'une pollution atmosphérique difficilement maîtrisable et d'importantes nuisances sonores.

En conclusion, je voudrais simplement rappeler que ce qui est valable pour les habitants de l'Ouest de POISSY, l'est tout autant pour ceux de l'Est et du Sud. Ils ont droit, eux aussi, au respect de leur environnement et de leur santé.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

J. CL. DUQUESNE
29, Rue de Chambourcy
78300 POISSY
Tel: 01 39 79 23 12